

Le 9 juin 2009

Madame Marie-Josée Méthot
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

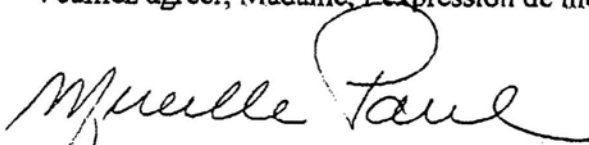
**Objet : Réponse à la Commission sur le projet d'aménagement
hydroélectrique de la rivière Sheldrake; le déboisement des platiers**

Madame,

Lors de la séance d'audience publique du 21 mai en soirée, la Commission a demandé à la porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de donner la position du Ministère sur la proposition de l'initiateur de projet de déboiser une platière dans le secteur du lac Banane. L'initiateur propose le déboisement de la platière comme mesure d'atténuation, en soutenant que cela permettra d'accélérer la reconstitution des écotones riverains. La Commission voulait donc savoir si le Ministère était en accord avec cette mesure, à savoir si cela donnerait les résultats escomptés par l'initiateur.

Après vérification auprès des experts sur les milieux humides de la Direction du Patrimoine écologique et des Parcs, il semble que le déboisement préalablement à l'inondation de futurs milieux riverains donne des résultats positifs pour la recolonisation de l'écotone, selon les études antérieures effectuées dans des milieux comparables. Il permettrait, entre autres, de diminuer la quantité de débris ligneux sur la platière, améliorant les conditions de croissance des espèces arbustives caractéristiques des bandes riveraines.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mireille Paul
Chargée de projet